

Les alternatives à la vivisection

(Littéralement : "découpage d'animaux vivants"...)

Il existe un grand nombre de méthodes de recherche substitutives à l'expérimentation animale, qui non seulement constituent une **approche scientifique plus humaine**, mais qui sont **souvent moins coûteuses, plus rapides et plus efficaces**. Il s'agit des cultures de cellules, de tissus et d'organes, du recours à des micro-organismes comme les bactéries, de la biologie moléculaire, des études de tissus post-mortem, des simulations sur ordinateur, des études statistiques sur les populations (en épidémiologie) et de la recherche clinique sur des patients humains volontaires.



La loi européenne stipule clairement que l'on ne doit pas recourir à des expérimentations sur des animaux lorsqu'il existe une méthode substitutive. Selon l'article 7.2 de la Directive européenne 86-609 (qui concerne l'expérimentation animale au sein de l'Union Européenne), *"Il ne sera pas effectué d'expérience s'il existe une possibilité raisonnable et pratique d'avoir recours à une autre méthode scientifiquement acceptable et n'impliquant pas l'utilisation d'un animal pour obtenir le résultat recherché."*

L'article 23.1 stipule également que les gouvernements de l'Union Européenne devraient promouvoir les alternatives à l'expérimentation animale : *"La Commission et les Etats membres devraient encourager la recherche visant à mettre au point et à éprouver d'autres techniques susceptibles de fournir le même niveau d'information que celui obtenu par des expériences effectuées sur des animaux mais qui utilisent moins d'animaux ou des procédures moins douloureuses."*

Cependant, malgré la protection que la loi est censée garantir aux animaux de laboratoire, les choses se passent souvent d'une manière différente dans la réalité, en raison d'un financement inadéquat du développement des méthodes substitutives, d'un manque de volonté politique de faire de la recherche par les méthodes substitutives une priorité, d'une réticence de la part des chercheurs à envisager des méthodes substitutives, l'expérimentation animale constituant leur méthode "habituelle", d'une attitude conservatrice de la part des autorités réglementaires, qui continuent de s'attacher à l'expérimentation animale, et en raison également du processus même de validation des nouvelles méthodes de test, qui peut demander plusieurs années (typiquement, entre 9 et 11 ans) avant que l'utilisation d'une méthode substitutive soit admise en total remplacement des tests sur les animaux.

[Coalition européenne pour mettre fin à l'Expérimentation Animale](#)